

Appel à cotisation 2025 Date limite de paiement le 30 août 2025 pour votre versement

Wattrelos, le 7 janvier 2025

Affaire suivie par : christine.demunter@afp2i.fr
www.arofesep.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'appel à cotisation 2025 pour l'adhésion à notre réseau AROFESEP.

Votre adhésion ne sera validée qu'à réception de l'ensemble des éléments suivants :

- Feuillelet obligatoire d'adhésion complété,
- Engagement à la Charte d'Education Permanente signé,
- Bilan Pédagogique et Financier 2024,
- **Règlement par VIREMENT UNIQUEMENT du montant de la cotisation (pas de chèque) :**
 - 600 euros, si votre organisme compte moins de 20 salariés,
 - 1520 euros, si votre organisme compte entre 20 et 50 salariés,
 - 2700 euros, si votre organisme compte plus de 50 salariés.

En votre aimable règlement sur notre compte bancaire Crédit Coopératif :

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0031 7970 774

BIC : CCOPFRPPXXX

N.B. : un reçu vous sera envoyé dès réception du règlement.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et amicaux.

Maurice MONOKY
Président de l'AROFESEP